



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités**

Appel à projets / Habilitation à l'aide alimentaire

Mis à jour le 26/05/2026

Appel à projets 2026 – Habilitation au titre de la distribution de l'aide alimentaire en Guadeloupe

La Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) Guadeloupe lance son appel à projets 2026 à destination des personnes morales de droit privé souhaitant être habilitées à percevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire en Guadeloupe.

Une attention particulière est portée aux zones insuffisamment couvertes, notamment dans le nord de la Basse-Terre (Deshaies, Pointe-Noire), l'est de la Grande-Terre (Saint-François, Sainte-Anne), ainsi qu'à La Désirade, Marie-Galante et les Saintes. Les structures souhaitant développer une offre sur ces territoires prioritaires sont vivement invitées à candidater.

L'habilitation vous permet notamment de :

- Percevoir des contributions publiques (subventions, mise à disposition de locaux ou de personnel, prise en charge de factures...)
- Bénéficier de denrées ayant fait l'objet d'une défiscalisation pour le donateur
- Signer une convention avec un distributeur du secteur alimentaire dans le cadre de la loi anti-gaspillage alimentaire
- Intégrer un réseau associatif et des programmes d'actions liés à l'aide alimentaire

Déposez votre dossier de candidature en ligne :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/deets-guadeloupe-habilitation-au-titre-de-l-aide-a>

Date limite de dépôt : 20 juin 2026

Pour toute question, contactez-nous à : deets-971.populations-vulnerables@deets.gouv.fr

La délivrance d'une habilitation par l'État ne donne pas automatiquement droit à des crédits.